



Brion  
Fontaine Guérin  
St Georges du Bois

# DOSSIER DE MARIAGE

À compléter par les futurs mariés et à retourner en mairie  
au plus tard 1 mois avant le mariage.

PROJET DE MARIAGE LE : ..... à .....heures.

Mariage religieux le ..... à .....heures, à l'église .....

Officier de l'État Civil souhaité : .....

- ✓ Remise des alliances en mairie ?  Oui  Non  
 ✓ Souhaitez-vous utiliser le nom de votre époux après le mariage ?  Oui  Non

Publication dans le Bulletin Communal ?  Oui  Non

Félicitations de la commune ?  Oui  Non

Photo dans le Courrier de l'Ouest ou support municipal ?  Oui  Non

<b>FUTUR ÉPOUX</b>	<b>FUTURE ÉPOUSE</b>
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....	Lieu de naissance : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
État antérieur : <input type="checkbox"/> Célibataire	État antérieur : <input type="checkbox"/> Célibataire
<input type="checkbox"/> Veuf date :	<input type="checkbox"/> Veuve date :
<input type="checkbox"/> Pacsé date :	<input type="checkbox"/> Pacsée date :
<input type="checkbox"/> Divorcé date :	<input type="checkbox"/> Divorcée date :
Adresse complète : .....	Adresse complète : .....
.....	.....
.....	.....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
<b>PÈRE du marié</b>	<b>PÈRE de la mariée</b>
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Profession : .....	Profession : .....
Adresse complète : .....	Adresse complète : .....
.....	.....
.....	.....
<input type="checkbox"/> Décédé <input type="checkbox"/> Non décédé	<input type="checkbox"/> Décédé <input type="checkbox"/> Non décédé
<b>MÈRE du marié</b>	<b>MÈRE de la mariée</b>
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Profession : .....	Profession : .....
Adresse complète : .....	Adresse complète : .....
.....	.....
.....	.....
<input type="checkbox"/> Décédée <input type="checkbox"/> Non décédée	<input type="checkbox"/> Décédé <input type="checkbox"/> Non décédée

## TÉMOINS

- ✓ Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capable.
- ✓ Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble : le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.
- ✓ Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.
- ✓ **IMPORTANT** : Il n'y a aucune obligation, tout au contraire, d'un 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> témoins, mais si cette partie est remplie, ceux-ci doivent impérativement être présents le jour du mariage.

### Futur époux :

#### 1<sup>er</sup> témoin (obligatoire)

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

.....

#### 2<sup>ème</sup> témoin (facultatif)

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

.....

### Future épouse :

#### 1<sup>er</sup> témoin (obligatoire)

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

.....

#### 2<sup>ème</sup> témoin (facultatif)

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

.....



### RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX ÉPOUX :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../..... à .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../..... à .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../..... à .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ...../...../..... à .....

Livret de famille des parents célibataires :  OUI (à déposer à la mairie avant le mariage)  
 NON

Contrat de mariage :  OUI  NON

Signé le : ..... chez maître .....

Futur domicile conjugal prévu :

.....  
.....

**SIGNATURE DU FUTUR ÉPOUX,**  
J'atteste sur l'honneur l'exactitude  
des renseignements fournis ci-dessus

**SIGNATURE DE LA FUTURE ÉPOUSE,**  
J'atteste sur l'honneur l'exactitude  
des renseignements fournis ci-dessus.

## Documents à joindre pour chacun des époux

Pièces à fournir	Futur époux	Future épouse
<b>Copie intégrale de l'acte de naissance</b> , établie il y a moins de 3 mois si elle a été délivrée en France, ou moins de 6 mois si elle a été établie dans un territoire ou département d'Outre-Mer ou dans un consulat. <i>(A demandé à la mairie du lieu de naissance)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justificatif d'identité</b> (carte d'identité ou passeport)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois Copie d'une facture de téléphone, d'électricité ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Certificat de notaire</b> s'il est fait un contrat de mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Livret de famille</b> si vous êtes père ou mère d'un ou plusieurs enfants (joindre la copie intégrale de leur acte de naissance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si vous êtes divorcé</b> : acte de naissance avec mention de divorce, ou acte de mariage avec mention de divorce ou d'annulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si vous êtes veuve ou veuf</b> : acte de décès du dernier conjoint ou acte de naissance comportant la mention de décès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si vous êtes étranger</b> : copie intégrale de l'acte de naissance original accompagné de la traduction visée soit par le consul de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé, soit par les consuls étrangers en France, soit par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires ; certificat de célibat ; certificat de coutume.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Pour les futurs époux militaires</b> : Ceux-ci doivent obtenir l'autorisation préalable du ministère de la Défense s'ils sont dans la légion étrangère depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Pour les futurs époux mineurs</b> : - Le consentement du père et de la mère, donné soit verbalement au moment de la célébration, soit par acte authentique (dressé par un notaire ou par l'officier de l'état civil du domicile ou de résidence des parents). Si l'un des deux parents est décédé ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement au mariage est donné par le père ou la mère seul. Si les deux parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement au mariage est donné par le conseil de famille. - Dispense d'âge : Les intéressés doivent remettre à l'officier d'état civil la décision du Procureur de la République accordant cette dispense, s'ils n'ont pas atteint l'âge de la puberté légal (18 ans pour les hommes, 15 ans pour les femmes). - Enfants adoptifs : le consentement est donné par les adoptants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Informations sur les témoins</b> (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>